

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Morgane Gauthier, Roger Golay,
Guy Mettan et Christo Ivanov, Anne Mahrer,
Fabiano Forte*

Date de dépôt : 1^{er} mars 2011

Proposition de motion

relative à la planification rationnelle à moyen et long termes des bâtiments scolaires des secondaires 1 et 2 comprenant les pôles de formation professionnelle, des bâtiments du tertiaire comprenant la HES-SO Genève et l'Université

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la forte croissance du nombre d'étudiant-e-s dans les différents ordres d'enseignement;
- la dispersion des lieux d'enseignement dans le canton;
- l'absence de coordination et le manque de vision à long terme en matière de planification des bâtiments;
- la volonté déclarée du Conseil d'Etat d'investir dans la formation au sens large;
- la disparité de la qualité des bâtiments d'enseignement,

invite le Conseil d'Etat

à présenter sans délai au Grand Conseil les projets de planification de rénovation et de construction des bâtiments des différents ordres d'enseignement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis de nombreuses années, le nombre d'étudiants ne cesse de croître ; il semble opportun de s'intéresser à la meilleure façon d'intégrer cette donnée dans le contexte genevois y compris sa région afin de pouvoir répondre de façon adéquate aux besoins présents et futurs de la population genevoise. En effet, la pression sur les établissements prodiguant le savoir s'exerce à tous les niveaux d'enseignement, de l'école primaire jusque dans les rangs de l'alma mater en passant par les HES genevoises. La situation démographique genevoise explique en partie cette pression (taux de natalité, solde migratoire positif, etc.).

L'attractivité des hautes écoles genevoises joue également un rôle puisqu'un grand nombre d'étudiants provient d'autres cantons suisses et de l'étranger.

Afin de permettre à l'offre éducative (de formation) d'être la plus adaptée et cohérente possible au contexte genevois et franco-valdo-genevois, et comme cela a été le cas dans le domaine hospitalier et pénitentiaire, il nous apparaît judicieux que le Conseil d'Etat procède à une étude approfondie du domaine afin de proposer une planification des constructions et rénovations des bâtiments cohérente, rigoureuse en respectant des critères de qualité dont celui des bâtiments à haut standard énergétique.

Une telle entreprise nécessite une étude précise. Il s'agit notamment d'une part d'étudier les données contextuelles (économiques, démographiques, territoire, etc.) et d'autre part de prendre en considération les besoins et remarques des usagers de tels bâtiments (professeurs, étudiants, personnel technique et administratif, etc.). Pour ce faire, les différents acteurs concernés par la réalisation d'un tel projet devront être concertés. En premier lieu, les usagers, mais également les futurs riverains (habitants de tel ou tel quartier), commerçants, associations, etc., concernés par l'implantation d'un bâtiment dans un territoire donné et cela afin de saisir tous les enjeux qui y sont liés. Il s'agit notamment de réfléchir à l'échelle du quartier. En effet, une telle réalisation implique un certain nombre de changements : modification de l'espace (suppression/ajout de lieux d'échanges : parcs, cours, etc.), redéfinition des voies d'accès, etc.

S'agissant des usagers, leur inclusion dans la réflexion est primordiale. Premièrement, elle s'inscrit dans une logique participative, démocratique,

respectueuse des principes de bonne gouvernance. Deuxièmement, la concertation avec les usagers des bâtiments et la prise en compte de leurs positions semble être la mieux à même de garantir un niveau de satisfaction élevé de ceux-ci. Ce critère ne peut être négligé, compte tenu du fait qu'ils sont les principaux bénéficiaires d'une telle infrastructure et que l'environnement d'étude ou de travail doit être un des éléments déterminants dans le choix d'un projet plutôt qu'un autre. Enfin, la prise en compte des besoins des usagers combinée aux auditions d'experts en la matière a l'avantage de pouvoir limiter les coûts. En effet, il permet de construire un projet adapté aux besoins et par conséquent d'éviter qu'il ne soit sur- ou sous-dimensionné.

Dans un second temps, il s'agit de dresser un tableau précis à un niveau plus global, à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, et d'y intégrer les dimensions démographique, économique, de l'offre éducative, territoriale, accessibilité, notamment.

Les motionnaires constatent que les projets du Conseil d'Etat manquent de coordination. En effet, l'implantation des bâtiments ainsi que les demandes de crédits ne se font pas selon un plan étudié et préétabli permettant aux députés d'avoir une vision d'ensemble du développement des infrastructures de formation. C'est dans ce but qu'un rapport circonstancié et précis est demandé en réponse à cette motion.

De plus, les motionnaires de la Commission des travaux estiment que certains bâtiments ou ordres d'enseignement sont moins bien lotis que d'autres. En effet, certains pôles de formation professionnelle (l'ancien CEPTA par exemple) sont dans un état de délabrement indigne de Genève et de l'importance que le canton dit vouloir apporter à la formation professionnelle.

Concernant les bâtiments de la HES, les députés signataires ont été surpris de la manière dont le bâtiment de la HEG a été décidé. Cette saga perdure depuis 2001 et les demandes d'aménagement des riverains ont largement été oubliées par l'administration.

Finalement, les députés signataires souhaitent qu'une telle planification permette de respecter les procédures fixées par la loi à savoir de voter un crédit d'étude avant de devoir se prononcer sur un crédit d'investissement dans l'urgence.

Pour toutes ces raisons, les motionnaires vous invitent, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à cette motion et à renvoyer ce texte au Conseil d'Etat afin d'apporter les réponses demandées.